

national fournirait une contribution supplémentaire de cinq millions de dollars à l'aide humanitaire au Liban. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO) a récemment repéré 250 000 familles qui ont besoin d'une aide d'urgence à cause de la décennie de guerre civile.

Le Canada apporte depuis longtemps une aide importante à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cette aide a progressé régulièrement, passant de 6,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1983-1984 à 11 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1987-1988.

En 1985, le Canada a créé un Fonds administré par la mission (MAF) destiné à répondre aux besoins essentiels des Palestiniens des territoires occupés, en matière de santé, d'éducation et d'agriculture. Au cours de l'exercice financier 1987-1988, le budget de ce programme a décuplé et a atteint une valeur de 500 000 dollars. Le MAF a permis d'acheter des appareils de rayon-x destinés à une clinique médicale de la bande de Gaza, de créer des salles de classe dans un jardin d'enfants du camp de réfugiés de Balata, et a aussi fourni du matériel d'emballage sous vide à trois coopératives de transformation alimentaire dirigées par des femmes. De même, il a permis à la Banque centrale de sang de la bande de Gaza d'acheter du matériel destiné à effectuer les tests de dépistage du SIDA. Au cours de l'exercice financier 1988-1989, l'aide canadienne accordée aux territoires occupés s'élèvera à 1,35 million de dollars.

Une contribution spéciale

Depuis l'après-guerre, la participation aux forces de maintien de la paix est devenue une sorte de seconde nature propre au Canada. Le Moyen-Orient a été à cet égard l'une des régions où les forces militaires canadiennes se sont le plus souvent interposées.

En 1956, l'honorable Lester B. Pearson, qui était alors le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Canada, fut à l'origine d'une résolution des Nations Unies qui visait à créer la première force d'urgence des Nations Unies (FUNU I). Le mandat qui lui fut alors confié consistait à garantir et surveiller l'arrêt des hostilités après la crise de Suez. Le premier

chef d'état-major de la FUNU I fut le lieutenant-général canadien E.L.M. Burns, qui avait commandé l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) entre 1954 et 1956. Au plus fort de sa participation à la FUNU, le Canada a fourni un contingent de 1 172 militaires.

Entre 1973 et 1979, le Canada a fourni 1 145 militaires au secteur logistique de la FUNU II, placée entre les forces israéliennes et égyptiennes dans la péninsule du Sinaï.

À l'heure actuelle, le Canada fournit 22 officiers à la l'ONUST qui a été créée en 1948 par le Conseil de sécurité afin de surveiller le respect de l'armistice entre l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Syrie et Israël. Un contingent de 225 Canadiens qui s'occupent principalement de la logistique et des communications participe à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) qui surveille depuis 1974 l'accord sur le cessez-le-feu et la réduction des armements entre Israël et la Syrie.

Depuis 1985, 140 Canadiens ont participé au Groupe de la force multinationale et des observateurs (FMO) qui a été créé pour surveiller l'application du traité de paix signé en 1979 entre l'Égypte et Israël.

Le Canada encouragé par le cessez-le-feu

Durant le tragique conflit irano-irakien, le Canada a exprimé les inquiétudes que lui inspirait cette



Le Canada apporte une aide importante à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).
(UN Photo)

guerre insensée qui a pour ainsi dire déclenché toute une génération de jeunes gens.

En mars 1988, le Très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a condamné l'emploi d'armes chimiques contre la population civile kurde du nord de l'Iraq et il a demandé au Secrétaire général des Nations Unies d'envisager l'envoi sur place d'une commission d'enquête. À Ypres, en 1915, le Canada a été l'un des premiers pays à subir la guerre chimique sur un champ de bataille. C'est pourquoi il s'est toujours senti très attaché au protocole interdisant l'emploi des armes chimiques qui a été signé en 1925 à Genève et dont l'Iraq et l'Iran sont tous deux signataires.

Le 18 juillet 1988, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'est déclaré encouragé par l'annonce faite par la République islamique d'Iran selon laquelle celle-ci acceptait la Résolution 598 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui établit le cadre d'un règlement négocié du conflit irano-irakien. Le Canada continue d'appuyer les efforts de médiation du Secrétaire général. Il a engagé l'Iran et l'Iraq à aborder les négociations avec résolution et dans un esprit de coopération, espérant que les deux pays persisteront dans leurs efforts pour l'établissement d'une paix équitable dans la région du Golfe.

Après l'annonce du cessez-le-feu, le Canada a été invité à participer au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (UNIIMOG). Près de 500 hommes du 88^e escadron des transmissions ont donc été chargés d'assurer les communications de la force de maintien de la paix, 15 observateurs canadiens étant par ailleurs affectés à l'UNIIMOG.

Une approche humanitaire

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

MAR 16 2001

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

Même dans les situations politiques les plus difficiles, le Canada se préoccupe toujours de ne jamais perdre de vue les besoins humanitaires et de saisir les occasions susceptibles de favoriser le maintien de la paix. Au cours des prochains mois, le Canada poursuivra ses efforts pour que les Nations Unies prennent des mesures concrètes permettant d'en arriver à une solution satisfaisante des conflits qui affligent le Moyen-Orient.